

## **Erratum**

Dans notre tract précédent « 9000€ pour quoi faire ? », nous avons fait une grossière erreur. En effet, nous portions que la durée de vie de l'accord améliorant les mesures en faveur des personnels de nuit était de 18 mois et prenait fin en janvier 2009. Il n'en est rien !!!

Le présent accord a bien été mis en place pour une durée indéterminée, sauf dénonciation ou modification. N'ayant pas été modifié ni dénoncé, il s'applique donc comme tel.

Par conséquent, il n'y a plus d'urgence à trouver comment dépenser les 9000€ avant fin décembre 2008, au risque de les perdre. Profitons de ce temps imparti pour négocier quelques choses de correctes.

Pour la CFDT, il est par conséquent plus d'actualité de prendre une partie de ce budget pour améliorer les salles de repos. La Direction locale et la DOTC 77 doivent assumer leurs responsabilités. Elles doivent faire preuve d'une réelle volonté de rendre la PIC plus humaine et à ce titre investir dans des nouveaux matériels (fauteuils, tables, etc...).

Pour ce qui est de l'enveloppe, les 9000€ doivent revenir aux personnels de nuit de la PIC.

Ce sont ces positions que la CFDT portera lors de la plénière du 28 octobre 2008.

**Avec la CFDT, SOYONS**

**[RESPECTÉS]**